



Enquête administrative à l'OFB, un maccarthysme à la française ?

29/01/2026

Communiqué de la CGT Environnement

Le tollé autour de la nomination d'Anne le Strat au poste de directrice déléguée « mobilisation de la société » à l'OFB pourrait paraître anecdotique. Pourtant, il révèle la soumission de l'exécutif aux lobbies d'une agriculture productiviste dévastatrice pour la Nature, pour la santé publique et pour le monde paysan.

Cette nomination a suscité le courroux de la Coordination Rurale (CR) et de la FNSEA, mais aussi de toute la fachosphère et de ses relais dans la presse. La violence des attaques est à l'image de celle dont ces syndicats agricoles font preuve sur le terrain.

La chronologie de « l'affaire » interroge. Elle éclate à l'initiative de la CR trois semaines après la publication officielle de la nomination d'Anne Le Strat, auparavant passée inaperçue, et au lendemain de la convocation par les gendarmes de Bertrand Venteau, son président, qui avait appelé à « faire la peau aux écolos ». Cette « polémique » ressemble donc bien à un contre-feu médiatique. La célérité du Premier Ministre à se saisir personnellement de « l'affaire » en diligérant, sur des fondements purement partisans, une enquête sur les conditions de la nomination d'Anne Le Strat a de quoi étonner. On se souvient des années qui se sont écoulées entre les premières alertes à Bétharram et l'ouverture d'une telle enquête. La protection des intérêts agro-industriels est manifestement plus urgente que celle des enfants.

Il y a également de quoi être surpris de ce soudain intérêt de la CR et de la FNSEA pour la direction « mobilisation de la société », qui compte pour à peine à 7% du temps des agents de l'OFB et qui n'a rien à voir ni avec de quelconques contrôles des agriculteurs, ni avec l'accord Mercosur, ni avec la dermatose (DNC).

Aucune des attaques contre Anne le Strat ne porte sur sa compétence pour occuper ce poste de direction. Le plus probable est que sa personne revulse les militants de l'agro-business car elle a œuvré, chez *Eau de Paris*, à faire sortir de la sphère marchande les services d'eau et d'assainissement, tout en favorisant une agriculture respectueuse de la santé de nos concitoyens et du monde vivant.

L'exécutif, une fois de plus, se désolidarise des organismes dont il assure la tutelle ainsi que de ses agents publics. Le gouvernement Lecornu, en annonçant une enquête administrative, obtempère aux injonctions d'un syndicat agricole ayant appelé à « brûler les voitures de l'OFB », et à dissoudre l'établissement. La ministre de l'écologie est à l'unisson. Loin de défendre ses

agents et les missions de l'OFB, elle se range du côté de syndicats dont elle comprend « l'émotion », tout en confirmant l'enquête, comme si une faute grave avait été commise. Cette connivence au plus haut niveau de l'Etat valide et encourage la stratégie de radicalisation de la CR. Il y a fort à parier que les exactions contre les moyens matériels et les agents publics vont s'intensifier, après les dégradations subies récemment par l'OFB dans La Loire, Les Landes, La Vienne, le Puy-de-Dôme...

Le deux poids deux mesures s'installe durablement dans le paysage institutionnel. Que la directrice de l'eau et de la biodiversité du Ministère de l'Ecologie soit une ancienne députée macroniste, cela ne semble choquer personne. Que le préfet de Bretagne soit l'ancien chef de cabinet de François Fillon, cela n'émeut pas. Que l'ancienne cheffe de cabinet du Ministre de l'Agriculture rejoigne le lobby français des pesticides, cela ne fait sourciller ni syndicats agricoles majoritaires, ni éditorialistes, ni déontologues. En revanche, qu'une spécialiste de

la gestion de l'eau, ancienne conseillère municipale des Verts, soit nommée à la tête d'une direction d'à peine 150 personnes à l'OFB, et voilà toute la clique des défenseurs de l'agriculture industrielle qui rue dans les brancards.

Le cadre d'exercice des agents publics doit être respecté. La propre charte déontologique du ministère de la transition écologique (reprise et renforcée dans la charte de déontologie de l'OFB) précise : *"le devoir de neutralité impose à l'agent, dans l'exercice de ses fonctions, de ne pas faire état de ses opinions ni d'utiliser ses fonctions pour les exprimer"* (al.1) et que *"dans sa vie privée, il est libre de ses opinions mais se garde de les associer d'aucune manière à sa qualité d'agent public"* (al.3). Rien de plus, rien de moins. En accord avec cette charte déontologique, Anne Le Strat a quitté toutes ses fonctions politiques avant sa prise de poste. Le gouvernement jugerait-il donc plus pertinent de réserver les postes de hauts fonctionnaires aux partisans déclarés de l'agro-business et des pesticides ?

Nous condamnons fermement les attaques, verbales et physiques, contre le personnel de l'OFB et demandons à ce que cette enquête soit annulée. Nous adressons notre soutien à Anne Le Strat et à tous les agents de l'OFB vilipendés par certains syndicats agricoles. Nous dénonçons la ligne des gouvernements successifs consistant à se taire lorsque les agents de l'environnement sont victimes d'attaques, d'intimidation ou de diffamation, puis à dérouler le tapis rouge à leurs agresseurs.

🔊 Des difficultés ? Des témoignages ? Contactez-nous.

✉ cgt@ofb.gouv.fr

Pour nous suivre :

🌐 <https://equipementcgt.fr/spip.php?rubrique882>

🦋 [@cgt-environnement.bsky.social](https://twitter.com/cgt-environnement)